

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves
de la gendarmerie nationale

Arrêté du 28 septembre 2018 portant, pour les sous-officiers de la réserve opérationnelle de la gendarmerie nationale, application en 2018 de l'article R.4221-21 du code de la défense

NOR : INTJ1826033A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,
Vu l'article R.4221-21 du code de la défense;
Vu l'arrêté du 26 juillet 2016 pris pour l'application de l'article R.4221-21 du code de la défense,

Arrête:

Article 1^{er}

Le nombre maximum de sous-officiers de la réserve opérationnelle de la gendarmerie nationale susceptibles de bénéficier, au titre de l'avancement 2018, des dispositions de l'article R.4221-21 du code de la défense susvisé est fixé à 30 sous-officiers de réserve.

Article 2

Le directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 septembre 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le général, commandant et délégué
aux réserves de la gendarmerie,
secrétaire général de la réserve citoyenne
de défense et de sécurité,*

O. KIM